

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) AU
TRANSPORTEUR RELATIVE À TITRE DE LA DEMANDE**

Évolution de la base de tarification

1. Référence : [HQT-3, doc. 2](#), p. 4.

Préambule :

Le Transporteur fait état, au tableau 1, de l'évolution de la base de tarification entre 2015 et 2016. Il mentionne, en notes 1 et 2, un reclassement de (13,5 M\$) aux actifs incorporels et un reclassement de 13,5 M\$ provenant des immobilisations corporelles en exploitation.

Demande :

1.1 Veuillez expliquer le reclassement de 13,5 M\$.

2. Référence : [HQT-3, doc. 2](#), p. 7.

Préambule :

Le Transporteur présente au tableau 6, la comparaison des contributions internes réelles 2016 à celles autorisées selon la décision D-2016-029, dont le total présente un écart de 87,2 M\$.

Demandes :

2.1 Veuillez ventiler l'évaluation de la contribution requise du Distributeur par projet, pour le réel 2016 et le montant autorisé par la décision D-2016-029.

2.2 Veuillez expliquer les écarts.

3. **Références :** (i) [HQT-3, doc. 2](#), p. 11;
 (i) [HQT-5, doc. 1](#), p. 10;
 (ii) [HQT-5, doc. 1](#), p. 36.

Préambule :

(i) Le Transporteur explique les principaux écarts de la base de tarification selon la moyenne 13 soldes réelle à celle autorisée selon la décision D-2016-026. Concernant les immobilisations corporelles en exploitation, il fournit les explications suivantes :

Principaux écarts	Écarts (M\$)	Explications
(a) Postes	(275,9)	
Remplacement disjoncteurs de modèle PK	20,4	Nouveau projet suite au dépôt de la demande R-3968-2016 en avril 2016
Poste Saint-Jérôme	(13,7)	Report de MES de 2016 à 2017
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e)	(31,3)	Reports de MES et reclassement provenant des Autres actifs de réseau (Côte-de-Beaupré et Frampton)
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2005-03 (2e)	(57,5)	Reclassement provenant des Autres actifs de réseau (Témiscouata II, Rivière du Moulin et Rothery)
Divers projets < 25 M\$	(193,8)	Principalement causé par des reports de MES
(b) Autres actifs de réseau	68,0	
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e)	10,5	Attribuable à des MES planifiées sous la rubrique Autres actifs de réseau et réalisées sous la rubrique Postes (Côte-de-Beaupré et Frampton)
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2005-03 (2e)	57,5	Attribuable à des MES planifiées sous la rubrique Autres actifs de réseau et réalisées sous la rubrique Postes (Témiscouata II, Rivière du Moulin et Rothery)
(c) Télécommunications	(26,7)	
Remplacement des liaisons hertziennes analogiques	(10,5)	Report de MES durant l'année 2016
Divers projets < 25 M\$	(16,2)	Principalement causé par des reports de MES

(ii) Le Transporteur explique les écarts du projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres 2005-03. Il y fait notamment état :

- du remplacement du projet de parc Clermont (lignes) par le projet de raccordement du parc éolien Mont-Rothery (potes) pour un montant de 27 M\$;
- du projet de construction de ligne à 120 kV d'environ 6,5 km (8,5 M\$) remplacé par le parc éolien Témiscouata II.

(iii) Le Transporteur explique les écarts du projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres 2009-02, dont des travaux de lignes de 7,9 M\$ qui étaient initialement intégrés au budget des postes Manicouagan, Micoua et Arnaud.

Demandes :

3.1 Veuillez préciser si les reclassements faits dans le cadre des projets d'intégration des parcs éoliens des appels d'offres 2009-02 et 2005-03 (référence (i)) correspondent aux explications fournies aux références (ii) et (iii).

- 3.2 Dans l’affirmative, veuillez compléter en expliquant le reclassement associé au parc éolien Rivière du Moulin.
- 3.3 Dans la négative, veuillez expliquer les reclassements de la référence (i).
- 3.4 Veuillez élaborer sur les écarts des mises en service des divers projets inférieurs à 25 M\$.

Suivi des projets d’investissements

4. **Références :** (i) [HQT-5, doc. 1](#), p. 34;
(i) [HQT-5, doc. 1](#), p. 35;
(ii) [HQT-5, doc. 1](#), p. 36.

Préambule :

- (i) Le Transporteur présente le tableau « Coûts des travaux de renforcement des réseaux et de télécommunications » du Projet d’intégration des parcs éoliens de l’appel d’offres 2009-02, répartis notamment au poste Manicouagan, au poste Micoua et au poste Arnaud. Le tableau montre que le budget prévu pour le poste Manicouagan était de 80,6 M\$ et que la prévision est de 53 M\$, tandis que le budget pour le poste Arnaud était de 1,1 M\$ et que la prévision est de 12,1 M\$.
- (ii) Le Transporteur présente les dates d’engagement et les dates réelles ou prévues des événements clés du Projet. Il y est notamment indiqué que la date d’engagement pour la mise en service du parc éolien de Val-Éo était en 2015, mais que la date prévue est 2018.
- (iii) Le Transporteur explique les écarts du projet d’intégration des parcs éoliens de l’appel d’offres 2009-02.

Pour le remboursement des postes de départ, il mentionne :

Écart favorable :

Les montants réclamés ou anticipés ont été inférieurs à la contribution maximale inscrite aux Tarifs et conditions en vigueur à la signature des ententes de raccordement; Réduction de la capacité de puissance pour le parc St-Cyprien de 27 MW (initialement prévue) à 18 MW par le producteur

-18,1

Concernant l’écart favorable de 7 M\$ pour le renforcement du réseau principal, il mentionne l’octroi favorable du contrat globalisé au poste Manicouagan et modification de stratégie concernant les postes de sectionnement.

Demandes :

- 4.1 Veuillez expliquer les écarts cités à la référence (i).
- 4.2 Veuillez expliquer le report de mise en service du parc éolien de Val-Éo (référence (ii)).
- 4.3 Veuillez préciser si la réduction de la capacité de puissance du parc St-Cyprien (référence (iii)) a eu un impact sur d'autres rubriques de coûts. Dans l'affirmative, veuillez préciser les travaux qui ont été modifiés.
- 4.4 Veuillez élaborer sur la stratégie concernant les postes de sectionnement (référence (iii)).

- 5. Références :**
- (i) Pièce [HQT-5, doc. 1](#), p. 87 et 88;
 - (ii) Dossier R-3968-2016, pièce [B-0010](#), p. 10.

Préambule :

(i) Le Transporteur a revu sa prévision des coûts totaux du projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK de 571 M\$ à 460,1 M\$. Il indique 280 disjoncteurs dans le budget du projet d'investissement et dans sa prévision fournie au présent dossier. Il explique la diminution du coût du Projet de la manière suivante :

Explication des écarts majeurs

Postes	M\$
Écarts favorables :	
Ingénierie, approvisionnement et construction :	-99,0
Coûts moindres que prévu initialement	
Optimisation de l'ingénierie selon l'avancement des activités et octroi favorable de contrat de services	
Optimisation de la stratégie d'approvisionnement et octroi favorable du contrat-cadre pour les disjoncteurs	
Nouvelle stratégie de la réalisation des travaux (réduction du nombre de semaines) et décision de démanteler six disjoncteurs au lieu de les remplacer	
Diminution de la provision selon l'avancement des travaux	
Frais financiers - Ajustement à la baisse des frais financiers en lien avec la nouvelle stratégie de mise en service et l'impact favorable des coûts de l'ensemble du projet	-16,0
Écart défavorable :	
Client - Coûts plus élevés que prévu suite à la nouvelle stratégie de réalisation des travaux	4,4

(ii) « *Pour atteindre les objectifs précédemment exposés, le Transporteur estime nécessaire de remplacer tous les disjoncteurs de modèle PK de son réseau de transport par de nouveaux disjoncteurs. Les disjoncteurs sont en effet essentiels pour assurer un service de transport fiable et continu* ».

Demandes :

- 5.1 Veuillez expliquer qu'il soit possible de démanteler six disjoncteurs au lieu de les remplacer en commentant l'effet sur la fiabilité, considérant notamment la référence (ii).
 - 5.2 Veuillez préciser si le nombre de disjoncteurs visés par le Projet ne serait pas plutôt de 274, considérant le démantèlement prévu de six disjoncteurs.
 - 5.3 Veuillez élaborer sur l'optimisation de l'ingénierie et de la stratégie d'approvisionnement.
 - 5.4 Veuillez élaborer sur la nouvelle stratégie de la réalisation des travaux en expliquant comment elle a permis de diminuer le nombre de semaines.
- 6. Références :**
- (i) Décision [D-2016-093](#), p. 18 et 19;
 - (ii) Pièce HQT-5, doc 1.1 (déposée sous pli confidentiel).

Préambule :

(i) « [60] *Le Transporteur précise que les études relatives à ce projet de ligne de transport dans le sud du réseau devraient être complétées à l'automne 2016 et que, le cas échéant, une demande d'autorisation pour ce nouveau projet serait déposée à la Régie à l'horizon 2019.*

[61] Le Transporteur confirme que, dans le cas où le projet de ligne est mis de l'avant, les investissements prévus dès 2016 relatifs au rehaussement thermique prévus au Projet ne seront pas effectués. [...].

[67] La Régie demande au Transporteur de l'informer des résultats des études relatives au projet de ligne dans le sud du réseau de transport, dès qu'ils seront disponibles. Elle s'attend également à ce que le Transporteur fasse état des impacts de ces résultats sur le Projet dans le cadre du suivi qu'il déposera à l'égard de ce dernier dans ses rapports annuels et à ce qu'il tienne compte de ces résultats, le cas échéant, dans ses prévisions de mises en service déposées dans le cadre de ses dossiers tarifaires. »

(ii) Le Transporteur dépose le suivi des coûts du projet R-3956-2015.

Demandes :

- 6.1 Veuillez préciser si les résultats des études du projet de ligne dans le sud du réseau sont connus. Le cas échéant, veuillez élaborer sur ces résultats et leurs impacts sur le projet cité en référence.
- 6.2 Veuillez préciser si les investissements de 2016 relatifs au rehaussement thermique prévus au Projet ont été effectués.

- 7. Références :**
- (i) Dossier R-3978-2016, pièce [B-0004](#), tableau 3, p. 17;
 - (ii) Décision [D-2017-025](#), p. 19 et 31.

Préambule :

(i) Le calendrier du projet d'intégration des trois parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2013-01 au réseau de transport prévoit la mise en service du parc éolien Roncevaux (Le Plateau 4) en décembre 2016.

(ii) La décision D-2017-025, rendue le 7 mars 2017, mentionne, notamment :

« [64] Par conséquent, la Régie demande au Transporteur de l'informer des résultats des études de planification relatives au projet de ligne dans le sud du réseau de transport, dès qu'ils seront disponibles. Ainsi, elle demande au Transporteur de faire état des impacts de ces résultats sur le Projet dans le cadre du suivi du Projet dans ses rapports annuels et qu'il tienne compte de ces résultats, le cas échéant, dans ses prévisions de mises en service déposées dans le cadre de ses dossiers tarifaires.

[...]

DEMANDE au Transporteur de présenter dans son rapport annuel, conformément à l'article 75 (5o) de la Loi :

- *un suivi du Projet, tel que précisé aux sections 10.2 et 10.3.3 de la présente décision;*
- *un suivi de l'échéancier du Projet;*
- *le cas échéant, l'explication des écarts majeurs des coûts projetés et réels et des échéances ».*

Demandes :

7.1 Veuillez déposer le suivi du projet cité en référence.

7.2 Dans le cas où les résultats des études du projet de ligne dans le sud du réseau étaient disponibles, veuillez élaborer sur les impacts sur le projet R-3978-2016.

- 8. Références :** (i) Pièce [HQT-6, doc 4](#), p. 3;
(ii) Rapport annuel 2015, pièce [HQT-6, doc 4](#), p. 3.

Préambule :

- (i) Les lignes à 765 et 735 kV totalisent 11 691 km pour 2016, dont 261 km sont exploités à 315 kV.
- (ii) Les lignes à 765 et 735 kV totalisent 11 719 km pour 2015, dont 289 km sont exploités à 315 kV.

Demande :

8.1 Veuillez expliquer la diminution de 28 km de lignes à 765 et 735 kV entre 2015 et 2016.

- 9. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 42;
(ii) Rapport annuel HQT 2015, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 74.

Préambule :

Le nouveau poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et son alimentation ont été mis en service en novembre 2016. Il reste à réaliser les travaux de démantèlement des lignes à 69 kV prévus dans le cadre du projet autorisé.

- (i) Le démantèlement des équipements de lignes à 69 kV est prévu en 2018.
- (ii) Le démantèlement des équipements de lignes à 69 kV est prévu en 2017.

Demande :

9.1 Veuillez expliquer le report d'un an du démantèlement des équipements de lignes à 69 kV prévu au projet.

- 10. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 48;
(ii) Rapport annuel HQT 2015, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 80;
(iii) Dossier R-3981-2016, [pièce B-0019](#), p. 23, tableau 23.

Préambule :

- (i) Des mises en service de 0,8 M\$ ont été réalisées en 2016 pour le projet de conversion à 120-25 kV du poste de Saint-Louis. La mise en service finale du projet est prévue en 2017.

- (ii) La mise en service finale du projet est prévue en 2016.
- (iii) Une mise en service de 19,6 M\$ est prévue dans l'année de base 2016 pour le projet.

Demande :

10.1 Veuillez expliquer que les travaux prévus en 2016, selon les références (ii) et (iii), pour compléter le projet de conversion du poste de Saint-Louis, n'aient pu être réalisés et que la mise en service finale du projet soit maintenant reportée en 2017.

- 11. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 68;
 - (ii) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 69.

Préambule :

- (i) Les mises en service des parties Lignes et Postes du projet « Ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île », initialement engagées pour 2018, sont maintenant échelonnées sur deux ans, soit en 2017 et 2018.
- (ii) Des écarts de coûts importants sont notés au niveau des frais financiers dans les parties « Postes » (-4,3 M\$) et « Lignes » (-28,2 M\$) du projet. Le Transporteur explique en partie ces écarts par une modification de la stratégie de mise en service.

Demande :

11.1 Veuillez élaborer sur la modification apportée par le Transporteur à la stratégie de mise en service du projet « Ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île ».

- 12. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 76;
 - (ii) Dossier R-3981-2016, [pièce B-0019](#), p. 23, tableau 23;
 - (iii) Rapport annuel HQT 2015, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 108.

Préambule :

- (i) L'échéancier du projet « Remplacement d'automatismes et de disjoncteurs à 315 kV au poste Notre-Dame » indique qu'une partie du projet a été mise en service en 2016. Les informations relatives aux mises en service réalisées indiquent un montant de 7,8 M\$ pour 2016.
- (ii) Aucune mise en service n'est prévue pour le projet à l'année de base 2016 du dossier tarifaire 2017.
- (iii) Aucune mise en service n'est prévue en 2016 dans l'échéancier de projet.

Demande :

12.1 Veuillez préciser quelle partie du projet au poste Notre-Dame a été devancée et fournir les raisons de ce devancement.

- 13. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 82;
(ii) Dossier R-3981-2016, [pièce B-0019](#), p. 23, tableau 23.

Préambule :

(i) Aucune mise en service n'a été réalisée en 2016 dans le cadre de la réalisation du projet « Construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV ».

L'échéancier de projet indique que la totalité des mises en service sera réalisée en 2019.

(ii) Une mise en service de 6,9 M\$ est prévue pour l'année de base 2016, dans le cadre du dossier tarifaire 2017.

Demande :

13.1 Veuillez expliquer l'annonce d'une mise en service de 6,9 M\$ en 2016 dans le dossier tarifaire 2017 alors qu'aucune mise en service n'est prévue avant 2019 dans le projet, selon l'information présentée au rapport annuel.

- 14. Référence :** Rapport annuel HQT 2016, [Pièce HQT-5, document 1](#), p. 98.

Préambule :

L'échéancier du projet « Remplacement des liaisons hertziennes analogiques – Phase 2 » montre un report de 2017 à 2018 des premières mises en service du projet.

Demande :

14.1 Veuillez expliquer le report d'un an des premières mises en service du projet de remplacement des liaisons hertziennes analogiques – Phase 2.